



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° : 2002-MC-0235

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 406124

DOSSIER N° : 19257

Objet : Système de Business Virtuelles Roland Ltée
Demande de visa

Vu la demande présentée le 29 novembre 2001;

vu les articles 11, 13 et 14 de la Loi sur les valeurs mobilières;

vu l'Instruction générale n° Q-28;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le chef du service du financement des sociétés octroie le :

visa pour le prospectus du 24 janvier 2002 de Système de Business Virtuelles Roland Ltée concernant le placement de :

- I. 25 750 000 actions ordinaires à être émises au moment de l'exercice de 25 750 000 bons de souscription spéciaux antérieurement émis à 0,60 \$ chacun.
- II. 2 291 665 unités à être émises au moment de l'exercice de 2 083 332 bons de souscription spéciaux antérieurement émis à 0,60 \$ chacun, chaque unité étant composé d'une action ordinaire et d'un bon de souscription.
- III. 401 250 actions ordinaires à être émises au moment de l'exercice de 401 250 bons de souscription spéciaux antérieurement émis à titre de rémunération additionnelle au placeur pour compte.

Fait à Montréal, le 29 janvier 2002.

Le chef du service du financement des sociétés,

(s) *Josée Deslauriers*
Josée Deslauriers

EB/jg